

# Séjour linguistique classique Du dimanche 7 juillet au samedi 20 juillet 2024

- Hébergement en famille d'accueil
- De 12 à 17 ans
- 24 heures de cours collectifs
- Encadrement par nos accompagnateurs CCE
- Voyage en avion au départ de Lyon

# Irlande - Région du Connemara - 13 NUITS

# Du dimanche 7 au samedi 20 juillet 2024

# Dimanche 7 juillet

Matin: Vol LYON/DUBLIN sur vol régulier. Départ de Lyon et arrivée à Dublin. Prise en charge par un autocar local. DUBLIN: Visite libre (non guidée) du NATIONAL BOTANIC GARDEN. Visite commentée par l'accompagnateur CCE de DUBLIN. Accueil et repas en famille dans la soirée (région de Galway).

# Lundi 8 juillet

Matin: COURS d'anglais de 9h à 12h en groupe de niveau. Panier repas fourni par les familles. Après-midi: GALWAY: découverte à pied de la ville et Treasure Hunt dans la ville! Temps libre pour shopping.

Retour en famille vers 18h.

### Mardi 9 juillet

Matin: COURS d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles. Après-midi: BELCLARE: Initiation aux danses, musiques traditionnelles irlandaises (comme dans les spectacles RIVERDANCE).

Retour en famille vers 18h.

### Mercredi 10 juillet

Journée excursion aux ÎLES D'ARAN. Traversée en ferry au départ de Rossaveel. (Ferry au départ de Rossaveel à 10h30 à l'aller et 17h au retour). Découverte de l'île en vélo. Panier repas fourni par les familles.

Retour en famille vers 19H30.

# Jeudi 11 juillet

Matin : COURS d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles.

TUAM: Après-midi au Golf (pitch and put).

Retour en famille vers 19h.

# Vendredi 12 juillet

Matin : COURS d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles.

**LIMERICK GAA Stadium**: visite des installations et rencontre avec un professionnel.

Temps libre pour shopping.

Retour en famille vers 19h30.

# Samedi 13 juillet

Excursion pour la région de BURREN.

Visite de **BUNRATTY CASTLE** et du **FOLK PARK**. Représentation de l'habitat irlandais du siècle dernier.

Panier repas fourni par les familles.

BURREN : Visite libre (non guidée) du site des Falaises de Moher.

Retour en famille vers 19h.

# Dimanche 14 juillet

Journée en famille

### Lundi 15 juillet

Matin: COURS d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles.

GALWAY: Séance de cinéma en VOST.

Retour en famille vers 18h

### Mardi 16 juillet

**Matin : CÓURS** d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles.

Promenade à pied à KNOCKMA HILL: vue panoramique de la

région.

Initiation au football Gaélique. Retour en famille vers 18h.

# Mercredi 17 juillet

Excursion dans le CONNEMARA. Visite du LEENANE SHEEP & WOOL CENTRE. (Démonstration et vidéo)

Panier repas fourni par les familles.

Visite du **Parc Naturel du Connemara** (itinéraire nature à pied). Retour via **CLIFDEN**.

Retour en famille vers 19h15.

# Jeudi 18 juillet

Matin : COURS d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles.

ATHENRY: Visite guidée du Château (Medieval Experience Archery & Costume).

Retour en famille vers 18h30.

# Vendredi 19 juillet

Matin: COURS d'anglais de 9h à 12h. Panier repas fourni par les familles.

**GALWAY**: Après midi Bowling. Temps libre pour shopping. Retour en famille vers 19h.

### Samedi 20 juillet

**Matin**: départ pour **DUBLIN**. Convocation à l'aéroport. Panier repas fourni par les familles.

Vol AER LINGUS depuis DUBLIN.

Arrivée à LYON.



Tarifs : Cours et activités		Assurance annulation
Tarif pour 1 enfant (2 à 3 participants dans la famille d'accueil)	2099 €	101 €

Prix par personne, calculé sur la base de **49 participants\***\*Si l'effectif n'est pas atteint, un supplément sera appliqué

# Le prix comprend :

- Vols Lyon/Dublin/Lyon avec la compagnie régulière AER LINGUS, taxes aéroport incluses (attention : les tarifs des billets et des taxes sont susceptibles de modification jusqu'à l'émission des billets).
- Transport en autocar sur place pendant tout le séjour.
- Pension complète du dîner du dimanche 7 juillet au panier repas du samedi 20 juillet midi.
- 24 heures de cours en petits groupes de niveau (environ 15 à 17 élèves).
- Excursions, activités et visites prévues au programme.
- Encadrement par nos accompagnateurs CCE pendant toute la durée du séjour.
- **Assurances** : responsabilité civile, individuelle, rapatriement et perte de bagages (MAIF).

# Le prix ne comprend pas :

- Assurance annulation (cf tableau ci-dessus).
- Dépenses personnelles.

# **Important:**

- Attention : certaines familles irlandaises sont susceptibles de recevoir un jeune espagnol pendant le séjour de votre enfant. Nous préciser sur le bulletin d'inscription si refus de votre part.
- Les conditions météorologiques pourront entraîner la modification ou la suppression de certaines activités.
- Une **réunion d'information** aura lieu pour tous les participants en juin 2024.
- Chèques vacances acceptés (maximum 30 % du montant total du séjour).
- Règlement de l'assurance annulation impératif au moment de l'inscription.
- Précision d'un numéro de téléphone portable obligatoire.

# Formalités:

- Carte nationale d'identité ou passeport individuel (en cours de validité durant le séjour) + autorisation de sortie du territoire + copie pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation.
- Carte européenne d'assurance maladie.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société **CAPITAL CULTUREL EUROPEEN** (ci-après «**CCE**») située 50 chemin du bois d'Alier Zone des Berthilliers - 71850 Charnay-les-Mâcon, immatriculée au RCS de Mâcon sous le numéro 423 298 280, est spécialisée dans l'organisation de voyages scolaires et propose des voyages « clé en main » et des séjours linguistiques.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «les CGV») régissent la vente des prestations commercialisées par CCE aux clients qui l'accepte.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve, avant de passer Commande. En plus des présentes CGV, la brochure, le devis, la proposition, le programme de **CCE** constituent l'information préalable visée par l'article **R.211-5** du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de CCE, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par le client, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Les présentes CGV peuvent, à tout moment, faire l'objet de modifications. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Les présentes CGV sont accessibles à tout moment et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client reconnaît avoir été informé que les ventes de Forfaits touristiques commercialisées par CCE sont régies par des dispositions particulières du Code de Tourisme.

# 1. Devis

Préalablement à toute inscription, un devis est émis par CCE en fonction des demandes du client. Ainsi, le client s'oblige à préciser à CCE le lieu de destination souhaité, la durée, le nombre de participants, les caractéristiques spécifiques du voyage souhaitées (programme, visites, ...) ainsi que toute particularité susceptible d'impacter la faisabilité du voyage (exemple : personne à mobilité réduite, maladies nécessitant un suivi spécifique ou allergie ...). Le devis précise notamment :

- dates du séiour
- le lieu et la durée du séjour : la durée du séjour est calculée en nombre de nuitées comprises
- le transport et ses caractéristiques et les éventuels transferts
- l'hébergement : les parents des participants mineurs bénéficieront des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur pendant le séjour.
- les excursions et programme des visites
  le nombre de participants minimum

Toute prestation supplémentaire demandée par le client avant le départ et après signature du contrat fera l'objet d'un avenant écrit au présent contrat.

Le coût de ces prestations supplémentaires sera à régler en même temps que le solde au même titre que les autres options. Au cas où CCE ne serait pas en mesure de satisfaire une demande de prestation supplémentaire (notamment du fait de l'impossibilité hôtelière ou de transport ou autre) le client ne serait pas en droit pour autant de remettre en cause les engagements pris préalablement à cette demande

#### 2. Inscription

2.1. Conclusion du contrat

Pour s'inscrire à l'un de nos séjours, il suffit de retourner le devis signé par le client et un acompte par élève de :

- 45 € pour un voyage de 130€ à 180€.
- 60 € pour un voyage de 180€ à 220€.
- 90 € pour un voyage de plus de 220 €.
  30 % du montant du voyage pour les séjours avion et train.

2.2. Modifications du contrat

Jusqu'à 30 jours avant la date prévue du départ, CCE accepte d'étudier toutes modifications intervenant sur le seul programme d'excursions et des visites sous réserve que ces modifications n'aient pas d'incidence sur les hébergements et les réservations relatives au transport. Passé ce délai, toute demande de modification sera impossible sauf accord exprès et préalable de CCE.

Toute autre modification de la réservation initiale nécessitera l'accord préalable et écrit de CCE. Dans ce cas une somme forfaitaire pour les frais de dossier auxquels s'ajoutent les éventuels frais engagés par l'agence auprès des prestataires (justificatifs fournis) sera facturée en supplément.

Conformément aux articles L.211-12, R211-8 et R211-9, si avant la date prévue du départ, CCE est contrainte d'apporter une modification à l'une des prestations de ce contrat entraînant un changement significatif sur le prix de vente, le client sera informé dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessous.

#### 3. Tarifs

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques connues au moment de l'édition de la brochure (juillet 2023).

Ces tarifs peuvent subir des modifications conformément aux articles L.211-12, R211-8 et R211-9 du Code du Tourisme en cas de fluctuations

- des taux de changes, redevances et taxes,
- d'augmentation imprévue du coût de la vie, du transport et des visites.

Le client sera informé de toute hausse de prix et recevra alors 8 semaines avant le départ le nouveau tarif avec la facture de solde

Pour toute hausse supérieure à 8%, le client recevra sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse. En cas de refus du client, le contrat sera résolu et le client sera remboursé de tous les paiements effectués à CCE au plus tard 14 jours après la résolution du contrat.

#### 4. Paiement

Le prix est payable en euros et doit s'effectuer obligatoirement en deux fois (sauf conditions spéciales définies dans le devis) selon les modalités suivantes

- 1er versement à l'inscription (correspondant au montant de l'acompte et du prix des assurances) : le client est informé que les visites et excursions ne seront réservées qu'à réception de l'acompte.
- Le solde doit être versé impérativement 1 mois avant le départ. La facture définitive du séjour est envoyée 8 semaines avant le départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

#### 5. Annulation

Conformément à l'article **L221-28** du code de la consommation, le contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois le client peut résilier le contrat moyennant les frais fixés ci-après en fonction de la nature de l'annulation. Nos tarifs sont calculés en fonction d'un **nombre minimum de participants payants** prévu au moment de l'élaboration du devis

Pour les établissements scolaires, il est conseillé aux responsables d'avoir une liste d'attente afin de pouvoir remplacer les désistements, QU prévoir l'assurance annulation individuelle (4,84 % du montant du séjour). Voir ci-dessous.

### A. Annulation du groupe dans sa totalité

- Annulation plus d'un mois avant le départ : la totalité de l'acompte sera retenue.
   Annulation d'un mois à deux semaines avant le départ : 50 % du montant total du séjour seront retenus.

Annulation moins de 15 jours avant le départ : 100 % du montant du séjour seront retenus.

Le client est informé qu'il peut céder son contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions et devra **en informer** CCE au plus tard 7 jours avant le début du séjour.

En cas de cession de contrat, le client et le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. Dans tous les cas, le client reste solidairement responsable vis-àvis de CCE du paiement du solde du prix, mais aussi des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

# B. Annulation individuelle

Pour toute annulation individuelle, le nombre de participants payants (suivant contrat) doit être respecté, sinon le prix de vente sera recalculé pour chaque participant.

Pour toute annulation individuelle à moins de 1 mois avant la date du départ, le montant total du voyage sera non remboursable (sauf assurance individuelle, voir ci-dessous)

### C. Assurance Annulation Individuelle ou groupe MAIF

Elle garantit le remboursement des sommes versées (moins 20€ de frais de dossier par élève) en cas d'annulation pour notamment :

- de maladie (y compris COVID-19), accident, décès familial... sur présentation de justificatif
- en cas d'attentat, d'émeute ou d'acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour (voir conditions sur courrier **MAIF** sur demande), en cas de décision administrative d'interdiction de voyager sur le territoire français en raison d'un danger grave.

Sur demande du client, les conditions du contrat MAIF pourront être transmises.

En tout état de cause, la souscription individuelle devra se faire **au plus tard 1 mois avant le départ**. Une souscription collective peut également être effectuée à la signature du contrat.

### D. Annulation du fait de CCE

En cas d'annulation du voyage du fait de CCE, le client sera remboursé de l'intégralité des sommes payées au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la résolution du contrat en application de l'article L211-14 du Code du tourisme.

#### 6. Assurances client

Tous les participants à un voyage peuvent bénéficier d'une assurance responsabilité civile individuelle, rapatriement en cas de maladie ou de décès et perte de bagages souscrite par CCE auprès de la M.A.I.F. Contrat N°1 703 218 A, pouvant être consultée sur simple demande.

#### 7. Documents nécessaires pour voyager à l'étranger

CCE informera, le cas échéant, le client concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas ainsi que sur les éventuelles formalités sanitaires du pays de destination.

- Le client s'oblige à obtenir, pour chaque participant, avant le départ les documents suivants :

   Pièce d'identité en cours de validité aux dates du voyage : carte d'identité (sauf pour la France) ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige. Autorisation de sortie du territoire : original du formulaire Cerfa n°15646\*01 signé par l'un
- des parents titulaires de l'autorité parentale (si enfant mineur). Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire (si enfant mineur). Le
- titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans + copie du livret de famille si l'enfant ne porté pas le même nom que le parent signataire.

• Carte européenne d'assurance maladie (selon le pays de destination)

Les documents relatifs à la nature de l'allergie alimentaire entraînant un suivi médical particulier, nécessitant une ordonnance médicale ou encore la mise en place d'un PAI devront être transmis et traduits sur papier libre dans la langue du pays visité. Ce document sera transmis à la famille d'accueil afin de permettre d'accueillir l'élève dans les meilleures conditions. Ces informations devront nous être transmises au plus tard un mois avant le départ. L'élève ou ses parents, s'il est mineur, conservent l'entière responsabilité et ne pourront en aucun cas mettre en cause celle des différents prestataires comme notamment CCE, les familles hôtesses, l'auberge de jeunesse ou l'hôtel, ou les services de restauration.

Les documents relatifs au suivi de soins médicaux : les participants qui ont besoin de soins médicaux réguliers ou qui devront suivre un traitement au cours du voyage devront apporter une ordonnance valide et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquée au nom de l'élève et accompagnée de la notice. La prise des médicaments sera sous la responsabilité de l'élève et des professeurs accompagnateurs.

Pour les participants étrangers et résidant en France

 Passeport personnel en cours de validité, plus, dans certains pays, VISA des pays visités (voir avec l'ambassade du pays de destination). Réglementation pour les voyages scolaires: CCE invite les clients à consulter les Préfectures pour obtenir communication de la réglementation susceptible d'être mise

en place pour les voyages scolaires. La responsabilité de CCE ne pourra en aucun cas être engagée à défaut de communication des éléments dans le délai imparti ou en cas de documents non valides.

8. Responsabilité de Capital Culturel Européen

Conformément à l'article L. 211-16 du Code du Tourisme, CCE est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage objet du contrat et est tenue d'apporter toute l'aide nécessaire au client en cas de difficulté, sans préjudice de son droit de recours contre le prestataire de service qui a exécuté le service ou contre tout tiers ayant contribué au fait à l'origine de l'indemnisation, de la réduction de prix ou d'autres obligations. En cas d'application de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement prévues trouveront à s'appliquer.

La responsabilité de CCE ne peut être engagée en cas de force majeure telle que définie à l'article L211-16 du code du tourisme et de la jurisprudence ou d'un événement à caractère imprévisible ou inévitable comme notamment : guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tempête, tremblement de terre, tsunami, inondation et dégât des eaux, tornade, nuage, vent de sable, black-out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, incendie, restrictions gouvernementales ou légales, changement d'horaire, problèmes monétaires, économiques ou politiques ou difficulté d'accueil, et dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

De plus, CCE pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable

- soit au client,
- soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat,
- soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables,
  soit en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le Client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

En cas de difficulté, le client peut contacter CCE aux coordonnées suivantes : 03 85 20 54 85

De son côté, le client est tenu de communiquer à CCE toute non-conformité qu'il pourrait constater lors de l'exécution de son séjour dans les meilleurs délais.

L'obligation d'indemnisation de CCE pourra être déterminée et limitée par des conventions internationales régissant la responsabilité d'un prestataire fournissant un service de voyage inclus dans le voyage ou le séjour. Dans les autres cas, le contrat de voyage pourra limiter les dommages-intérêts à trois fois le prix total du séjour, sauf en cas de dommages corporels ou causés intentionnellement ou par négligence.

CAPITAL CULTUREL EUROPEEN a souscrit auprès de la compagnie MAIF un contrat d'assurance n°1 703 218 A garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle. CCE bénéficie également d'une garantie financière souscrite auprès de GROUPAMA.

# 9. Dispositif de médiation

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à CCE pour trouver une solution amiable. Le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle en s'adressant au MTV Médiation Tourisme Voyage à l'adresse suivante : BP 80303 - 75823 PARIS Cedex - www.mtv.travel

A défaut, les Tribunaux compétents sont les Tribunaux français en application des règles du Code de procédure civile si le Client est un consommateur.

10. Information pré contractuelle – acceptation du client Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, à savoir

- les caractéristiques essentielles des prestations, compte-tenu du support de communication utilisé ;
- le prix des prestations et des frais annexes
- les informations relatives à l'identité de CCE, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives au droit de rétractation ou les conditions d'exclusion de ce droit;
- les informations relatives aux garanties légales et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
   Le Client reconnaît également avoir été informé que la politique de confidentialité était consultable librement

sur le site internet de CCE : https://www.ccevoyages.com/

POUR CONSULTER L'INTÉGRALITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, CONSULTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION